

REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives

AGILITY MOBILITY OBEDIENCE

REGLEMENT
Agility

valable à partir du 01.01.2019

Code d'honneur

Je m'engage à traiter mon chien toujours avec loyauté et respect, à renoncer à toute méthode cruelle ou non adaptée à l'animal et à ne pas employer de moyens artificiels interdits. La santé et le bien-être du chien sont pour moi la priorité absolue.

TABLE DE MATIERES

1.	AVANT – PROPOS	4
1.1	Généralités	4
1.2	Introduction.....	4
1.2.1	Définitions	4
2.	PARCOURS	5
2.1	Généralités	5
2.2	Tracé du parcours.....	5
2.3	Déroulement du concours.....	5
2.4	Temps de parcours standard	6
2.4.1	Temps de parcours standard en classe A et 1	6
2.4.2	Temps de parcours standard en classe 2 et 3.....	6
2.5	Temps de parcours maximum pour le parcours	7
2.6	Chronométrage électronique	7
3.	OBSTACLES	8
4.	JUGEMENTS	9
4.1	Généralités	9
4.2	Pénalités.....	9
4.2.1	Pénalités pour dépassement du TPS	9
4.2.2	Fautes d'ordre général.....	9
4.2.3	Tombées	9
4.2.4	Zones de contact	9
4.2.5	Refus.....	9
4.3	Fautes et refus spécifiques à un obstacle	10
4.3.1	Sauts	10
4.3.2	Passerelle	10
4.3.3	Balançoire	10
4.3.4	Palissade.....	10
4.3.5	Slalom	10
4.3.6	Tunnel rigide et souple.....	10
4.3.7	Pneu.....	10
4.3.8	Saut en longueur.....	11
4.4	Disqualification	11
4.5	Cas de force majeure	12
5.	QUALIFICATIONS	13
5.1	Classement.....	13
6.	ORGANISATION D'UN CONCOURS, DEVOIRS DE L'ORGANISATEUR	14
7.	CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION AUX CONCOURS	15

7.1	Pourront participer aux concours	15
7.2	Conditions spéciales d'admission	15
7.2.1	National	15
7.2.2	Concours à l'étranger.....	15
8.	CATEGORIES DE TAILLE ET CLASSES DE TRAVAIL	16
8.1	Catégories des chiens selon leur hauteur au garrot.....	16
8.1.1	Mensuration des chiens	16
8.1.1.1	Condition pour la mensuration	16
8.1.1.2	Principe	16
8.1.1.3	Procédure de mensuration	16
8.1.1.4	Mensuration simple	16
8.1.1.5	Mensuration triple.....	17
8.1.1.6	Possibilité de recours	17
8.1.1.7	Mensuration de contrôle.....	17
8.1.1.8	Obtention du carnet de travail	17
8.2	Classes de travail des chiens	17
8.3	Critères de passage en classe supérieure et de relégation.....	17
8.3.1	Passage en classe supérieure.....	18
8.3.2	Passage facultatif en classe supérieure	18
8.3.3	Passage obligatoire en classe supérieure	18
8.3.4	Relégation	18
9.	EPREUVES	19
9.1	Epreuves lors d'un concours d'agility	19
9.1.1	Résultats obtenus à l'étranger	19
9.1.2	Epreuve d'agility.....	20
9.1.3	Epreuve de Jumping	20
9.2	Jeux.....	20
9.3	CACIAG.....	20
10.	APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR	21

1. AVANT – PROPOS

Le présent règlement d'agility fixe les règlements fondamentaux pour l'agility. Basé sur l'autorisation explicitée dans ce règlement, la CTAMO peut décréter d'autres règlements en forme de directives obligatoires. Les directives sont publiées sur le site internet de la CTAMO. . En plus la CTAMO édicte des cahiers de charges spécifiques pour les organisateurs de concours d'agility et les responsables de certaines charges.

1.1 Généralités

Les sections locales et les clubs de race de la SCS sont invités à encourager la pratique de l'agility dans l'esprit et suivant le règlement défini par la SCS et la CTAMO.

1.2 Introduction

L'agility est un sport canin ouvert à tous les chiens. Il consiste à leur faire négocier divers obstacles réglementés dans le but de mettre en valeur leur intelligence et leur souplesse. Il s'agit d'un jeu éducatif et sportif qui favorise leur bonne intégration dans la société. Cette discipline implique une bonne harmonie entre le chien et son conducteur et aboutit à une entente parfaite de leur team; il est donc nécessaire pour le conducteur de connaître les bases élémentaires d'éducation et d'obéissance canine.

L'agility se pratique en différentes catégories et en différentes classes de performance. La catégorie du chien est définie par sa hauteur au garrot. La classe de performance du chien dépend des résultats obtenus en concours.

1.2.1 Définitions

Concours d'agility	L'ensemble des concours officiels et des jeux lors d'une organisation agility pendant un jour
Parcours	Suite d'obstacles fixés par le juge
Concours Agility	Discipline officielle selon FCI dans le cadre d'une classe
Concours Jumping	Discipline officielle selon FCI (peut être ouverte pour plusieurs catégories et classes)
Jeu	Discipline inofficielle selon le bon vouloir de l'organisateur / juge dans le cadre des règles valables agility
Open	Jeu (peut être ouvert pour plusieurs catégories et classes)
Team	Chien et conducteur
Juge de concours agility	Dans le cadre de ce règlement il sera toujours désigné comme juge
Juge-Arbitre agility	Dans le cadre de ce règlement il sera toujours désigné comme juge-arbitre

2. PARCOURS

Le parcours est composé d'obstacles qui, dans leur mise en place sur le terrain, donneront à son tracé sa spécificité en le rendant plus ou moins complexe et plus ou moins rapide.

Le parcours devra être effectué par le chien dans le temps défini et selon un ordre imposé de passage des obstacles. Les jeux peuvent dévier de cette règle.

2.1 Généralités

- a) Le terrain nécessaire à l'implantation d'un parcours (ring) doit être de 25 sur 35 m (FCI 20 sur 40 m). La largeur minimale d'un ring est de 20 m. Pour une largeur de moins de 25 m, la longueur du ring doit être d'au moins 40 m.
- b) Le terrain nécessaire à l'installation d'un parcours pour les jeux doit être si possible de dimensions égales à celui nécessaire pour les concours officiels agility et jumping.
- c) En cas exceptionnel, et dans le but de favoriser le déroulement des concours en halles, les rings peuvent être de dimensions différentes. La largeur minimale ne doit pas être inférieure à 19 m et la surface totale par ring doit couvrir au moins 600 m². Un espace libre d'au moins 5 mètres doit être réservé avant le départ et après l'arrivée. Chaque ring doit être marqué et délimité bien visiblement. Si plus d'un parcours est mis en place, les rings doivent être séparés de 8 à 10 mètres les uns des autres. Quand deux rings sont contigus, la séparation doit être infranchissable pour les chiens. La configuration du terrain ne doit comporter aucun danger pour le chien ou son conducteur sur toute la longueur du parcours (verre brisé, clous, forte inégalité du terrain, etc.)
- d) Le parcours propre a une longueur de 100 à 220 m et comprend selon la catégorie des concours 15 à 22 obstacles avec un minimum de 7 sauts. Les jeux peuvent déroger de cette règle. Le conducteur doit avoir la possibilité de passer tous les obstacles des deux côtés.
- e) La distance minimale entre des obstacles successifs est 5 m pour la ligne de course du chien. La distance maximale entre des obstacles successifs est 7 m en ligne droite. Les deux distances doivent être mesurées à partir du point nominal quand le chien quitte l'obstacle au point nominal et arrive à l'obstacle suivant. Pour les sauts se sont le centre des barres. Pour un tunnel, une zone, le slalom etc. ce sont les points d'entrée/sortie nominaux de ces obstacles.

2.2 Tracé du parcours

Le tracé du parcours est laissé entièrement à l'imagination du juge mais il doit comprendre au moins 2 changements de direction et correspondre aux prescriptions du règlement. Le parcours doit permettre au chien de courir avec aisance et agilité.

Le but d'un parcours est de trouver un juste équilibre entre le contrôle du chien (pour éviter des fautes aux obstacles) et sa vitesse d'exécution. Le tracé du parcours doit être différent à chaque fois pour éviter une habitude du chien.

Le juge s'assure à temps qu'il ait à sa disposition assez d'obstacles correspondants aux règles. Ensuite, il installe le parcours selon son plan avec les aides à sa disposition. Finalement, il contrôle son parcours et mesure sa longueur.

2.3 Déroulement du concours

Avant le début du premier concours, le juge rassemble les participants des classes A - 1 pour un briefing et leur donne les indications nécessaires du concours, le temps de parcours standard (TPS), le temps de parcours maximal (TPM). Il leur rappellera le règlement de concours et les critères pour le jugement. Pour les concours et jeux suivants le juge (ou le speaker) donne des infor-

mations sur la longueur du parcours, le temps de parcours standard et le temps de parcours maximum. Le juge libère le parcours pour la reconnaissance (briefing) pour les participants (sans chien).

Un briefing formel n'est pas obligatoire pour les classes 2 et 3, sauf lors de concours spéciaux comme les Championnats Suisses et les concours de qualification.

Sur le parcours aucun entraînement n'est permis.

Le conducteur se rend au départ. Son chien se trouve devant la ligne de départ en position de base (debout, assis ou à terre). Le conducteur enlève la laisse et tous les colliers qui sont interdits pendant le parcours pour des raisons de sécurité. Pendant qu'il effectue le parcours, le conducteur ne peut rien tenir en main. Les sportifs handicapés peuvent utiliser des déambulateurs, des chaises roulantes ou d'autres moyens d'aide. Les conducteurs aveugles peuvent désigner un accompagnateur dans le parcours ; les chiens peuvent porter un signe de reconnaissance acoustique (cloche, sonnette etc.). Des règles de comportement plus détaillées et supplémentaires – en particulier pour les sportifs handicapés – sont fixés dans les directives.

Le conducteur peut se positionner sur le parcours à un endroit librement choisi.

Il donne l'ordre de départ à son chien après que le juge ait libéré le parcours avec un signe visuel et /ou acoustique. Le chronométrage commence au moment où le chien croise la ligne de départ et se termine quand le chien croise la ligne d'arrivée.

Ordres et signes sont permis sur tout le parcours. Dès le départ, le conducteur est responsable que son chien passe les obstacles dans l'ordre indiqué sans jamais toucher lui-même son chien ou un obstacle.

Le conducteur ne peut pas lui-même passer par-dessus, par-dessous ou à travers les obstacles. La fin du parcours et du chronométrage est toujours atteinte quand le chien traverse la ligne d'arrivée.

2.4 Temps de parcours standard

2.4.1 Temps de parcours standard en classe A et 1

Les temps de parcours standard en classe A et 1 sont fixés par le juge et annoncé aux participants lors du briefing.

Le temps de parcours standard (en secondes) est obtenu en divisant la longueur mesurée du parcours (en mètres) par la vitesse d'évolution (en m/s) retenue. Le critère de base pour la détermination du TPS est la vitesse en m/s fixée pour le mouvement sur le parcours. Ce critère est fixé en considération de la classe et de la catégorie du concours, de la difficulté du parcours ainsi que de la qualité du terrain et du temps.

2.4.2 Temps de parcours standard en classe 2 et 3

Les temps de parcours standard en classe 2 et 3 est calculé après chaque épreuve.

Cette méthode est appliquée pour toutes les épreuves effectuées selon le principe « faute / temps ». Elle est appliquée chaque fois quand des teams de classe 2 et / ou 3 participent à une épreuve, même si en même temps il y a des teams de classe A et / ou 1.

Le coefficient appliqué est toujours celui de la classe la plus haute participant à cette épreuve.

La base pour le calcul est le temps de parcours du team le plus vite avec le plus petit nombre de fautes de parcours. Le temps de parcours standard se calcule de la manière suivante:

Temps de parcours du chien le plus rapide avec le plus petit nombre de fautes de parcours x coefficient = TPS (arrondi vers le haut à la prochaine seconde)

Exemple :

le plus petit nombre de faute de parcours = zero
le temps de parcours du chien le plus rapide sans fautes = 34.25 sec
facteur coefficient = 1.2

→ $34.25 \text{ sec} \times 1.2 = 41.10 \text{ sec} = 42 \text{ sec}$ temps de parcours standard

Le coefficient est fixé pour chaque catégorie / classe par la CTAMO avant la fin de l'année civile pour l'année civile prochain et publié comme directive.

2.5 Temps de parcours maximum pour le parcours

Le juge détermine le temps de parcours maximum pour le parcours. Pour les classes A et 1, le TPM ne peut jamais être en dessous de 1,5 respectivement au-dessus du double du temps de parcours standard.

Pour les classes 2 et 3 : Le temps de parcours maximum est déterminé en divisant la longueur du parcours par 2,0 m/s pour l'Agility respectivement 2,5 m/s pour le Jumping.

2.6 Chronométrage électronique

Les chronométrages électroniques doivent obligatoirement être utilisés pour toutes les catégories des classes 2 et 3. Cela concerne les concours suivants peu importe le nombre de rings:

- Concours agility officielle
- Concours jumping officielle
- Concours de qualification pour les concours internationaux agility et jumping
- Concours de qualification et concours finale pour le CS individuel
- Concours finale pour le CS des clubs
- Concours publiés internationaux

3. OBSTACLES

Un assortiment d'obstacle pour le concours contient au moins :

Sauts

- 14 Sauts (1 saut double inclus)
- 1 Viaduc / mur
- 1 Pneu

Zones de contact

- 1 Balançoire
- 1 Palissade
- 1 Passerelle

Autres

- 2 Tunnel rigide
- 1 Tunnel souple
- 1 Slalom
- 1 Saut en longueur

Un assortiment de numéro de 1 – 22 fait partie des obstacles.

Les obstacles ne doivent présenter aucun danger pour le chien ou le conducteur dans leur méthode de construction et structure ou par leur ordre sur le parcours et doivent être conformes aux prescriptions et aux mesures selon le Règlement Obstacle Agility..

4. JUGEMENTS

4.1 Généralités

L'objectif du parcours est d'amener le chien à passer l'ensemble des obstacles dans l'ordre prescrit, sans commettre de faute et ceci dans la limite du TPS. Un parcours agility n'est pas un concours de pure vitesse mais avant tout un concours d'agilité. Le but d'un parcours agility est un balancement entre habilité et vitesse. En cas de même nombre de fautes aux obstacles, c'est le meilleur temps de parcours qui décidera du classement. Si plusieurs chiens font un parcours sans fautes ou ont le même nombre de faute et le même temps de parcours, ils sont classés sur le même rang.

4.2 Pénalités

4.2.1 Pénalités pour dépassement du TPS

Pour le dépassement du TPS, on compte pour chaque centième de seconde 0,01 point de pénalité.

4.2.2 Fautes d'ordre général

Chaque faute est pénalisée de 5 points.

- le conducteur passe entre les piquets de départ ou d'arrivée
- le conducteur touche son chien pendant le parcours s'il en ressort un avantage pour le team.
- le conducteur touche de manière volontaire des obstacles pendant le parcours

4.2.3 Tombées

Chaque tombée est pénalisée de 5 points.

Une faute est comptée si la barre d'un saut ou un élément du viaduc / mur ou un élément du saut en longueur tombe avant que le chien passe le prochain obstacle.

4.2.4 Zones de contact

Sur la palissade, la balançoire et la passerelle le chien doit chaque fois toucher la zone de contact montante et descendante avec une patte, ou au moins une partie de la patte. Chaque faute est pénalisée de 5 points.

4.2.5 Refus

Chaque refus est pénalisé de 5 points.

En cas de refus en rapport avec un obstacle, le conducteur doit faire reprendre l'obstacle refusé par son chien sous peine de disqualification. Le 3ème refus sur le parcours mène automatiquement à une disqualification.

Un refus est compté:

- Arrêt du chien devant l'obstacle à franchir ainsi que l'arrêt entre les obstacles
- le chien évite ou tourne latéralement pour éviter l'obstacle à faire

4.3 Fautes et refus spécifiques à un obstacle

4.3.1 Sauts

- Si le chien passe sous la barre sans faire tomber la barre la plus haute, on compte un refus.
- Si le chien passe sous la barre en faisant tomber la barre la plus haute, on juge ceci comme destruction d'obstacle (disqualification).

4.3.2 Passerelle

Le chien qui saute de la passerelle avant d'avoir touché avec les quatre pattes la partie descendante est sanctionné d'un refus.

4.3.3 Balançoire

- Le chien qui saute de la balançoire avant d'avoir franchi l'axe de basculement est pénalisé d'un refus.
- Le chien qui quitte la balançoire avant que celle-ci ait touché le sol est pénalisé d'une faute.

4.3.4 Palissade

Le chien qui saute de la palissade avant d'avoir touché avec les quatre pattes la partie descendante est sanctionné d'un refus.

4.3.5 Slalom

Au départ le premier piquet du slalom doit se trouver sur la gauche du chien, le deuxième sur la droite et ainsi de suite. Si le chien prend une mauvaise entrée, il est pénalisé d'un refus. Toutes fautes en plus sont seulement pénalisées une fois d'une faute de 5 points. L'obstacle doit être terminé correctement avant de prendre le prochain obstacle. Si le chien prend plus de deux portes dans le sens inverse, il est disqualifié.

- Toutes fausses entrées sont pénalisées d'un refus.
- Si le chien manque une porte, il est pénalisé d'une faute. En tous cas, le conducteur doit immédiatement corriger la faute en ramenant son chien à l'endroit de la faute ou au début du slalom. Le slalom est le seul obstacle où le chien doit retourner à l'endroit de sa faute. Il est donc pénalisé par le temps.
- Si le chien sort du slalom du mauvais côté, il est disqualifié si le conducteur ne corrige pas cette faute avant le passage du prochain obstacle. La faute peut être corrigée en faisant passer le chien correctement la dernière porte ou par un nouveau passage correcte et complet du slalom.
- Pour le slalom on compte au maximum une faute de 5 points. Au maximum sont donc possible 15 points de faute (2 refus = 10 points et une ou plusieurs fautes = 5 points).

4.3.6 Tunnel rigide et souple

- Si le chien passe une patte ou la tête dans le tunnel et se retire, il est pénalisé d'un refus.
- Si le chien fait demi-tour dans le tunnel et sort par le mauvais côté, il est pénalisé d'un refus.

4.3.7 Pneu

Si le chien passe entre le pneu et le cadre, il est pénalisé d'un refus.

Ajout pour le pneu qui s'ouvre

- Si le chien saute entre le cadre et le pneu au lieu à travers du pneu et le pneu s'ouvre, ceci signifie une disqualification.
- Si le chien saute à travers le pneu et le pneu s'ouvre, ceci signifie une faute.

4.3.8 Saut en longueur

Les éléments de l'obstacle sont arrangés en ligne montante pour un saut qui mesure 0.40 à 1.50 m.

Catégorie « S » : 40 à 50 cm (2 éléments)

Catégorie „M“: 70 à 90 cm (3 éléments)

Catégorie « L »: 120 à 150 cm (4 éléments)

Si le chien passe à côté ou saute latéralement en entrant ou sortant et ne saute donc pas par-dessus l'obstacle complet, il est pénalisé d'un refus (5 points de faute).

Si le chien fait tomber un élément il est pénalisé d'une faute (5 points de faute). Pas de faute si le chien frôle seulement les éléments.

Si les piquets de marquages tombent, ni le conducteur ni le chien n'auront une faute, même si par la suite un élément tombe.

4.4 Disqualification

Une disqualification signifie que le conducteur doit immédiatement quitter le parcours avec son chien. Pendant le briefing le juge peut donner des instructions différentes.

Le juge doit indiquer la disqualification par un coup de sifflet ou / et un signal de la main. Tous les points qui ne sont pas prévus dans l'énumération suivante seront décidés par le juge. Il est évident que le juge doit juger tous les concurrents de la même manière.

Les fautes suivantes entraînent une disqualification:

- Comportement incorrect du conducteur envers le juge.
- Comportement non sportif du conducteur
- Comportement agressif du chien envers le personnel du ring.
- Mauvais traitement envers son chien.
- Le chien franchit la ligne de départ (prolongée) avant la libération du départ par le juge.
- Dépassement du temps de parcours maximum.
- Après le troisième refus pendant le parcours.
- Ne pas prendre les obstacles dans l'ordre correct.
- Franchir un obstacle dans la mauvaise direction
- Le conducteur passe lui-même un obstacle, par-dessus ou par dessous ou à travers.
- Le conducteur prend lui-même un obstacle.
- Interruption de la course par le conducteur sans l'ordre du juge.
- Le conducteur tient pendant le parcours quelque chose dans la main.
- Le conducteur remet son chien au départ après que celui-ci ait déjà franchit la ligne de départ (exception : sur ordre du juge).
- Le conducteur porte sur ses vêtements un objet, exception une banane fermée (sacoche portée autour de la taille) et le dossard.
- Le chien porte pendant le parcours un collier quelconque.
- Le chien fait ses besoins sur le parcours.
- Le chien quitte le parcours ou n'est plus sous le contrôle du conducteur.
- Le chien ou le conducteur détruit un obstacle avant le passage de celui-ci, exception: un obstacle est détruit lors du premier passage de l'obstacle (est pénalisé d'une faute) et celui-ci doit être franchit une deuxième fois.
- Le chien prend plus de deux piquets du slalom dans le sens inverse.
- Le chien ou le conducteur détruit un obstacle de telle manière qu'il ne peut plus être franchit correctement.
- Un chien qui attrape sans cesse le conducteur.
- Départ du concours sans autorisation par le juge.

Tous les cas imprévisibles sont jugés par le juge et sont considérés comme décisions irrévocables.

4.5 Cas de force majeure

Pour des incidents indépendants de l'action du conducteur, p.ex. barre tombée à cause du vent, tissu du tunnel souple entortillé, le juge peut arrêter le conducteur. Après la remise en ordre de l'obstacle, le juge fera repartir le chien depuis le départ. Toutes les pénalités reçues avant l'endroit d'interruption restent valables. De nouvelles fautes sur cette partie de ce parcours ne sont pas données, mais le conducteur doit selon sa capacité travailler aussi ici correctement.

5. QUALIFICATIONS

Pour les concours les qualifications suivantes sont attribuées:

Excellent (Exc.)	0 à 5.99 total de points de fautes
Très bon (TB)	6 à 15.99 total de points de fautes
Bon (B)	16 à 25.99 total de points de fautes
Non classé (NC)	à partir de 26.00 total de points de fautes

Le total de points de faute est la somme des points de pénalisation de fautes aux obstacles, de refus et de pénalisation de temps.

5.1 Classement

Le classement se fera en tenant compte des aspects suivants:

1. Le total de points de faute
2. En cas d'égalité total de points de faute, le chien avec le moins de faute de parcours sera mieux classé.
3. En cas d'égalité de fautes de parcours, on prend en considération le meilleur temps de parcours.

Exemple: TPS 60 secondes

Rang	Fautes de parcours	Temps	Fautes de temps	Fautes-totales	Dossard
1	0	49.90	0.00	0.00	12
2	0	65.00	5.00	5.00	4
3	5	57.25	0.00	5.00	18
4	5	58.71	0.00	5.00	7
5	5	63.25	3.25	8.25	2
6	10	49.17	0.00	10.00	15

6. ORGANISATION D'UN CONCOURS, DEVOIRS DE L'ORGANISATEUR

Les organisateurs de concours d'agility doivent se tenir aux indications suivantes:

- Les résultats inscrits dans le carnet de travail sont à signaler à la CTAMO dans le délai et la forme exigés de la CTAMO. L'organisateur est responsable de s'informer auprès du secrétariat de la CTAMO des prescriptions en vigueur ou de demander l'aide-mémoire correspondant.
- Désigner un chef de concours qui sera responsable du déroulement technique et administratif ainsi que pour l'organisation du concours. Il assurera la coordination avec les juges et la CTAMO.
- L'organisateur doit inscrire le concours Agility dans les délais prescrits avec le système électronique de la CTAMO ; la CTAMO s'occupe de la publication.
- L'organisateur doit de sa propre initiative demander ou auprès de la CTAMO le „Cahier des charges pour organisateur“ en vigueur ou le consulter / télécharger sur le site internet de la CTAMO.
- Le terrain de concours doit correspondre aux prescriptions.
- Choix de juge officiellement reconnu par la CTAMO; pour les juges étrangers, il faut demander à temps auprès du secrétariat de la CTAMO via la SCS l'accord de la fédération étrangère.
- Prévoir les personnes nécessaires pour un bon déroulement du concours, donc par ring:
 - 1 assistant du juge afin de permettre au juge de ne pas quitter des yeux le chien sur le parcours. L'assistant du juge note les points de pénalisation indiqués par le juge.
 - 2 chronométreurs (1 pour le mesurage officiel et 1 mesurage à main de sécurité) chargés du chronométrage du parcours. Un chronométrage électronique sera le chronométrage officiel.
 - Secrétaire et chronométreur ne peuvent pas être échangés pendant le même concours respectivement le même jeu.
 - 1 commissaire aux teams qui doit appeler les teams dans l'ordre prévue pour garantir le bon déroulement du concours. L'engagement de cet aide n'est pas obligatoire.
 - Suffisamment d'aides de parcours pour permettre à remettre en place les obstacles et tendre le tunnel souple après chaque passage.

En plus il faut prévoir les aides suivants:

- Suffisamment d'aides sur tous les rings pour mettre en place le parcours selon les indications du juge.
- Suffisamment de personnel pour le bureau de concours pour élaborer les listes de résultats et inscriptions dans le carnet de travail.
- Prévoir un vétérinaire sur place ou au moins connaître le numéro de téléphone du vétérinaire en service.

7. CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION AUX CONCOURS

7.1 Pourront participer aux concours

Pour pouvoir participer à un concours (concours officiel ou jeux) le chien doit être âgé d'au moins 18 mois.

7.2 Conditions spéciales d'admission

7.2.1 National

Pour les concours nationaux suivants des conditions d'admission additionnelles sont fixées:

- Championnat Suisse individuel
- Championnat Suisse pour clubs
- Concours de qualification pour les championnats du monde FCI
- Concours de qualification pour l'European Open FCI
- Participation à l'European Open Junior FCI

7.2.2 Concours à l'étranger

Pour les concours à l'étranger les conditions de l'association du pays respectif entrent en vigueur.

8. CATEGORIES DE TAILLE ET CLASSES DE TRAVAIL

8.1 Catégories des chiens selon leur hauteur au garrot

Il existe 3 catégories selon la taille du chien ; déterminatif est la hauteur au garrot selon le règlement FI.

- Catégorie Large: à partir de 43 cm
- Catégorie Medium : à partir de 35 jusqu'en dessous de 43 cm
- Catégorie Small : en dessous de 35 cm

La taille du chien (hauteur au garrot) doit être définie avant le 1er départ. C'est dans la responsabilité du preneur de licence, c'est à dire au conducteur, de faire mesurer son chien en cas de doute. Seuls les juges d'agility sont habilités à mesurer les chiens.

Un chien doit obligatoirement courir dans la catégorie attribuée. Toutes infractions entraînent des sanctions. Les résultats obtenus dans la fausse catégorie seront annulés.

Si un chien a déjà participé dans une catégorie attribuée, mais doit être reclassé dans une autre catégorie à cause de mensurations ultérieures, les résultats obtenus dans la fausse catégorie seront annulés. Aussi les résultats ARL et les résultats pour le passage en classe supérieure sont perdus. Les confirmations déjà faites cependant subsistent. Le chien garde aussi la classe de performance.

8.1.1 Mensuration des chiens

8.1.1.1 Condition pour la mensuration

Pour être mesuré valablement, un chien doit être âgé d'au moins 15 mois. Des mensurations avant cet âge seront refusées.

Mensuration ultérieure

Les chiens dans la marge de tolérance d'une catégorie de +/- 2 cm doivent obligatoirement faire une mensuration ultérieure à l'âge entre 28 et 32 mois par un juge suisse. Sauf si entre ce temps le chien a valablement été mesuré par la FCI aux championnats du monde ou au European Open. La procédure exacte de la mensuration ultérieure est fixée par la CTAMO dans une directive. Le conducteur est responsable de faire cette mensuration ultérieure dans les délais fixés.

8.1.1.2 Principe

Le conducteur est responsable que son chien court dans la catégorie correcte.

Le conducteur est également responsable d'obtenir les résultats des mensurations nécessaires et prend en charge les frais pour le renvoi des procès-verbaux de mensuration.

8.1.1.3 Procédure de mensuration

Un juge peut en tout temps (aussi en dehors d'un concours d'agility) mesurer un chien. La mensuration doit se faire avec la toise prévue à cet effet et doit être inscrite dans un procès-verbal de mensuration officiel. Les procès-verbaux de mensuration sont disponibles auprès du secrétariat de la CTAMO.

8.1.1.4 Mensuration simple

Si un chien peut être attribué sans aucun doute à une catégorie de classe existante, une mensuration suffit. Une attribution sans doute signifie une hauteur au garrot mesuré à plus de 2 cm en dehors de la limite d'une catégorie.

Le juge inscrit le résultat de la mensuration dans le procès-verbal de mensuration et donne celui-ci au conducteur pour le transmettre au secrétariat de la CTAMO.

8.1.1.5 Mensuration triple

Si la première mensuration est à moins de 2 cm de la limite d'une catégorie, le chien doit être mesuré par 2 autres juges.

Dans ce cas, le résultat ne sera pas communiqué au conducteur pour éviter d'influencer les autres mensurations. Pour chaque mensuration il faut établir un procès-verbal de mensuration séparé qui sera immédiatement transmis par le juge au secrétariat de la CTAMO. La moyenne arithmétique des 3 mensurations définira la hauteur au garrot effective du chien.

Si une des 3 mensurations s'éloigne de plus de 1 cm de la moyenne et influence ainsi la catégorie du chien, le secrétariat de la CTAMO ordonnera une mensuration supplémentaire par un autre juge.

8.1.1.6 Possibilité de recours

Pour un résultat de mensuration à moins d'un centimètre de la limite d'une catégorie, le conducteur peut faire recours dans les 14 jours. Le recours doit se faire par écrit au secrétariat de la CTAMO avec une caution de CHF 100.— pour exiger une autre mensuration par trois autres juges. Si ces mensurations confirment la catégorie, la caution sera caduque. Le résultat de cette 2ème série de mensuration est définitif et incontestable.

8.1.1.7 Mensuration de contrôle

Si la catégorie d'un chien peut être valablement mise en doute, un juge peut proposer à la CTAMO une mensuration de contrôle. La mensuration de contrôle ordonnée par la CTAMO est obligatoirement une mensuration triple et doit être effectuée par des juges qui n'ont encore jamais mesuré le chien concerné.

8.1.1.8 Obtention du carnet de travail

Le carnet de travail ne sera établi que lorsque le secrétariat de la CTAMO aura obtenu tous les résultats des mensurations nécessaires.

8.2 Classes de travail des chiens

Chaque chien commence son 1er concours dans la classe du niveau le plus bas de sa catégorie. Les classes suivantes dans l'ordre montant existent par catégorie:

Large: Classe A, 1, 2 et 3
Medium: Classe 1, 2 et 3
Small: Classe 1, 2 et 3

La classe du chien dépend exclusivement des résultats obtenus pendant les concours agility et jumping. La classe dépend du chien et pas du conducteur qui mène le chien aux concours. Un chien peut courir aussi longtemps dans une classe jusqu'à ce qu'il ait atteint les résultats qui le force à passer en classe supérieure ou qui l'autorise à rester dans la classe. Le conducteur même est responsable de courir dans la bonne classe. Si des incorrections sont constatées par la CTAMO, les résultats obtenus dans la fausse classe seront annulés. En plus, le conducteur pourra être sanctionné par la CTAMO. Les dépenses causées seront facturées.

8.3 Critères de passage en classe supérieure et de relégation

Chaque chien doit obtenir les résultats exigés avant de pouvoir participer à un concours dans la classe supérieure. Un changement de classe le même jour n'est pas possible.

Pour pouvoir rester dans la classe de travail, le chien doit remplir les critères de confirmation fixés par la CTAMO. Sinon il est relégué dans la classe de travail inférieure.

8.3.1 Passage en classe supérieure

Il existe un « passage facultatif en classe supérieure » et un « passage obligatoire en classe supérieure » pour toutes les classes de travail.

Pour remplir les critères pour pouvoir passer en classe supérieure, le temps entre le premier et le dernier résultat nécessaire ne doit pas être plus long que 24 mois. Pour remonter dans une classe supérieure, seuls les résultats obtenus après la date de relégation comptent.

8.3.2 Passage facultatif en classe supérieure

On peut passer en classe supérieure après un certain nombre de résultats dans les concours officiels agility et jumping. Les critères de passages en classe supérieure sont fixés par la CTAMO par catégorie/classe avant la fin d'une année civile pour l'année civile prochaine et publié comme directive.

8.3.3 Passage obligatoire en classe supérieure

On doit passer en classe supérieure après un certain nombre de résultats dans les concours officiels agility et jumping. Les critères de passages en classe supérieure sont fixés par la CTAMO par catégorie/classe avant la fin d'une année civile pour l'année civile prochaine et publié comme directive.

8.3.4 Relégation

Ceux qui ne remplissent pas les critères de confirmation déterminés par la CTAMO sont relégués de la classe 3 et de la classe 2.

Les critères de confirmation seront fixés par catégorie et classe par la CTAMO avant la fin de l'année civile pour l'année civile suivante et publiés comme directive.

9. EPREUVES

9.1 Epreuves lors d'un concours d'agility

Il existe 2 sortes d'épreuves: les concours officiels et les jeux. Font partie des concours officielles selon la FCI:

Agility: avec zones de contact (obligatoires)

Jumping: sans zones de contact

Les concours inofficiels et admis en Suisse sont:

Oldies : Concours agility et jumping selon les directives oldies agility

Juniors : Concours agility et jumping selon les directives juniors agility

Lors d'un concours d'agility, il est obligatoire d'organiser une épreuve d'agility et une épreuve de jumping avec classement séparé par classe et catégorie. La CTAMO peut accorder sur demande des exceptions qui doivent être prises en considération dans la publication officielle. Des règlements différents peuvent être édictés pour les occasions de la CTAMO.

L'utilisation du même parcours pour les différentes catégories de la même classe est acceptée.

Pour construire un parcours, le juge utilise selon son gré les obstacles reconnus officiellement par la CTAMO dans le cadre des prescriptions réglementaires. Par parcours le slalom, le tunnel souple, le viaduc / mur et le pneu ne peuvent être utilisés qu'une seule fois.

La différence entre les parcours Agility pour les classes A, 1, 2 ou 3 consiste dans le degré de difficulté du parcours. Pour les classes A et 1 en plus le TPS peut être nuancé. Les mêmes parcours peuvent être utilisés pour les parcours de jumping et les jeux pour plusieurs catégories et classes.

Pour construire un parcours le juge doit utiliser selon son gré seulement des obstacles conformes au règlement.

Dans les classes A et 1, le saut double ne doit pas être utilisée.

Le tunnel souple, le saut double, le pneu et le saut en longueur doivent être placés ainsi que le chien puisse le prendre en ligne droite par rapport à l'obstacle précédent. Aussi le chemin du tunnel souple à l'obstacle suivant doit être en ligne droite.

Le premier obstacle du parcours doit être un saut simple. Le dernier obstacle doit être un saut simple ou un saut double.

9.1.1 Résultats obtenus à l'étranger

Les résultats obtenus à l'étranger peuvent être pris en compte pour le passage en classe supérieure, la relégation, le repassage en classe supérieure et la confirmation si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le résultat a été obtenu dans une épreuve officielle, agility ou jumping.
- Le résultat a été obtenu à un concours d'un organisateur appartenant à l'Organisation Canines Nationales FCI et qui a été jugé selon le règlement FCI ou le règlement de l'Organisation Canines Nationales affilié à la FCI.
- Le résultat a été obtenu dans les classes de travail 1, 2 ou 3 selon la FCI.
- Le résultat a été obtenu dans les catégories S, M ou L défini dans le règlement FCI.
- Le résultat a été obtenu dans la classe et la catégorie défini en Suisse.
- Le résultat remplit les critères de passage en classe supérieure et de confirmation de la CTAMO.
- Le résultat est inscrit dans le système dans la forme exigé par la CTAMO (Disposition pour inscription des résultats obtenus à l'étranger) dans un délai de 10 jours après le concours.

- Les frais de gestion sont payés dans le délai fixé. Si les frais de gestion ne sont pas payés, le résultat ne sera pas reconnu.

En cas de doute, la CTAMO décide de la validité d'un résultat.

Les résultats obtenus à l'étranger ne sont pas pris en compte pour la qualification (ARL/ACR) pour le Championnat suisse.

9.1.2 Epreuve d'agility

Les résultats de l'épreuve d'agility sont inscrits dans le carnet de travail agility. Par jour, un chien n'a le droit de participer qu'à une seule épreuve agility.

Remarques:

- Le parcours d'une épreuve agility pour les classes A et 1 peut contenir au maximum 3 zones de contact (obstacles de zone de contact selon le choix du juge).
- Le parcours d'une épreuve agility pour les classes 2 et 3 peut contenir au maximum 4 zones de contact (obstacles de zone de contact selon le choix du juge).

9.1.3 Epreuve de Jumping

Les résultats de l'épreuve d'jumping sont inscrits dans le carnet de travail agility. Par jour, un chien n'a le droit de participer qu'à une seule épreuve jumping.

9.2 Jeux

Les jeux sont laissés à l'initiative de l'organisateur. Ces jeux doivent rester dans l'esprit de l'agility et garantir la sécurité du chien et du conducteur. Le juge annoncera les règles avant chaque jeu. Le nombre de jeux sera fixé par l'organisateur en tenant compte du temps disponible et du nombre de chiens inscrits.

9.3 CACIAG

Le CACIAG peut être obtenu selon le règlement de la FCI.

10. APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

En cas de doute dans l'interprétation, le texte allemand fait foi.

Le règlement a été décidé lors de la CDAMO du 17.03.2018 et approuvé par le Comité central de la SCS le 15.8.2018 sur demande de la CTAMO.

Le règlement entre en vigueur le 01.01.2019.

Hansueli Beer
Président SCS

Béat Leuenberger
Vice-président SCS

Remo Müller
Président CTAMO

Philip Fröhlich
Vice-président CTAMO